

Montréal, le 3 octobre 2011

L'honorable Leona Aglukkaq, c.p., député  
Ministre de la Santé  
Santé Canada  
Édifice Brooke-Claxton, pré Tunney  
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

**Objet : Une réévaluation du statut des boissons énergisantes s'impose**

Madame la Ministre,

La Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids) partage vos préoccupations quant à la promotion et au maintien de la santé de la population canadienne. À ce titre, vous n'êtes pas sans savoir que le Canada, comme nombre de pays, est en proie à une grave épidémie d'obésité, qui nous coûte collectivement 30 milliards \$ par année. Il est urgent de prendre des mesures concrètes pour enrayer ce fléau.

Les boissons sucrées, dont font partie les boissons énergisantes<sup>i</sup>, ont été directement pointées du doigt dans l'épidémie d'obésité actuelle<sup>ii,iii,iv,v</sup>. Le gouvernement canadien a d'ailleurs identifié les boissons sucrées comme un contributeur de l'obésité infantile dans sa récente campagne sur la santé et la sécurité des enfants.<sup>vi</sup>

Dans le cadre d'un projet financé par l'Agence de santé publique du Canada, nous analysons les stratégies marketing de l'industrie des boissons sucrées afin d'identifier des façons de réduire leur pouvoir d'attraction. L'une de nos premières constatations est la croissance importante de la consommation de boissons énergisantes au cours des cinq dernières années. En 2008, les ventes de boissons énergisantes s'élevaient à 154 millions de dollars et représentent maintenant environ 20 % des parts du marché des boissons. Bien que les habitudes de consommation de ce produit, qui ont fait leur apparition récemment sur le marché, soient encore peu documentées, nous constatons qu'elles sont consommées principalement par des adolescents et de jeunes adultes. Ce phénomène est dû aux pratiques de commercialisation attrayantes et vigoureuses, à l'utilisation de canaux de diffusion non traditionnels et à l'association directe avec un mode de vie extrême et la culture des jeunes.

Pour enrichir notre analyse des boissons sucrées, nous avons sollicité la contribution d'une experte, Mme Véronique Provencher DtP Phd, professeur adjointe sous octroi à l'Université Laval, afin de réaliser l'analyse nutritionnelle des produits recensés. Celle-ci s'est vue dans l'impossibilité de réaliser ce mandat puisque l'information nutritionnelle des boissons énergisantes, qui ne sont toujours pas considérées comme des aliments, n'est pas disponible (le constat de Mme Provencher vous est fourni en pièce jointe).

Alors que les Canadiens sont invités à limiter leur consommation de boissons sucrées<sup>vii</sup>, l'étiquetage des boissons énergisantes ainsi que leur mise en marché peuvent induire le consommateur en erreur. Il est donc primordial que Santé Canada mette en place des actions significatives pour permettre aux Canadiens de faire des choix éclairés en matière d'alimentation, en cohérence avec les recommandations du gouvernement.

### **Un étiquetage qui fait défaut**

Les boissons énergisantes sont actuellement régies par le *Règlement sur les produits de santé naturels* en raison de la présence de vitamines et minéraux dans leur composition. Ceci se traduit notamment par un affichage facultatif du tableau de valeur nutritive sur l'étiquette. Ainsi, la très grande majorité du temps, il est impossible pour le consommateur de connaître la teneur en sucre de ces produits. Alors que les campagnes de sensibilisation pressent les Canadiens de gérer leur consommation du sucre, il nous semble essentiel que la teneur de tous les ingrédients utilisés dans les boissons énergisantes soit détaillée, au même titre que les autres boissons sucrées, et ce, dans l'optique de fournir une information juste et non trompeuse au consommateur. Il en est donc de même pour la caféine, principal ingrédient actif dans ces breuvages, qui bénéficie aujourd'hui d'un étiquetage plutôt flou. En effet, seul l'étiquetage de la caféine synthétique est obligatoire. Les sources naturelles de caféine (Guarana, Yerba maté, etc.) ne sont pas soumises aux mêmes règles. Ainsi, le consommateur n'a pas accès à la teneur **totale** en caféine dans le produit, alors même que c'est ce composant qui présente le plus de risques pour la santé.

### **Des produits de santé naturels perçus comme des aliments**

Bien que considérées comme des produits de santé naturels, les boissons énergisantes bénéficient d'une mise en marché similaire aux autres boissons sucrées. En effet, ces boissons riches en caféine, taurine et vitamines côtoient généralement les boissons gazeuses sur les tablettes des épiceries et des dépanneurs, et dans les machines distributrices. Mis à part l'étiquetage, et l'éventuel numéro de produit de santé naturel (rappelons qu'à ce jour, seules 9 boissons énergisantes ont obtenu un NPN), rien ne permet aux consommateurs de distinguer les boissons énergisantes des autres boissons sucrées qui sont considérées comme des aliments. Ainsi, la perception des consommateurs quant à ces produits pourrait être faussée, laissant croire que ces boissons peuvent être consommées sans danger et sans limite. Or, leur forte teneur en caféine est potentiellement dangereuse, particulièrement chez les jeunes. Il existe d'ailleurs actuellement une posologie associée au produit qui risque de ne pas être suivie en raison de la fausse perception du consommateur face au produit.

### **Une réévaluation des produits pour une information juste**

En vertu de la réglementation en vigueur, de leur positionnement sur le marché, de la perception du consommateur et de la potentielle dangerosité du produit, une réévaluation du statut des boissons énergisantes s'impose. Santé Canada pourrait notamment évaluer la possibilité de transférer les boissons énergisantes dans la catégorie des aliments tout en faisant les ajustements nécessaires pour rendre leur consommation plus sécuritaire.

Voici donc un tableau expliquant brièvement les retombées d'un tel changement.

Avantages	Inconvénients	Ajustements nécessaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étiquetage plus détaillé, intégrant le tableau de valeur nutritive et permettant au consommateur d'avoir accès à une information juste et non trompeuse</li> <li>• Meilleur contrôle de la composition du produit permettant de limiter leur teneur en caféine et autres ingrédients n'ayant pas démontré, à ce jour, leur efficacité et leur totale innocuité</li> <li>• Meilleur encadrement et accès aux renseignements marketing de l'industrie des boissons énergisantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Normalisation du produit pouvant entraîner une consommation accrue</li> <li>• Suivant la teneur en caféine autorisée, possibilité qu'elle soit toujours potentiellement dangereuse pour les enfants et les jeunes</li> <li>• Absence d'autorisation de mise en marché</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter la teneur en caféine autorisée dans ces produits afin de rendre leur consommation sécuritaire ou interdiction pour les moins de 18 ans</li> <li>• Étiquetage de la teneur totale en caféine quelque soit sa source</li> <li>• Mises en garde plus visibles sur l'étiquette concernant la teneur en caféine (ex : femmes enceinte, enfants et mélange avec l'alcool)</li> <li>• Encadrement du marketing de l'industrie</li> <li>• Distribution dans un lieu distinct si l'on maintient son statut de produit naturel</li> </ul>

Nous partageons votre préoccupation pour la santé des Canadiens et nous demeurons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.



Suzie Pellerin  
Directrice

<sup>i</sup> [http://www.inspq.gc.ca/pdf/publications/1167\\_BoissonsEnergisantes.pdf](http://www.inspq.gc.ca/pdf/publications/1167_BoissonsEnergisantes.pdf)

<sup>ii</sup> Organisation mondiale de la Santé (2003). *Diet, Nutrition and Prevention of Chronic Diseases*, WHO Technical report series 916, section 5.2.4 Strength of evidence, Table 7, 63.

<sup>iii</sup> California Center for Public Health Advocacy (CCPHA) and the UCLA Center for Health Policy Research, *Bubbling Over: Soda Consumption and Its Link to Obesity in California*, Septembre 2009 : <http://www.publichealthadvocacy.org/bubblingover.html>

<sup>iv</sup> Ludwig DS, Peterson KE, Gortmaker SL. *Relation between consumption of sugar-sweetened drinks and childhood obesity: a prospective, observational analysis*. *Lancet* 2001; 357: 505-508

<sup>v</sup> Crawford PB., Woodward-Lopez G., Ritchie L., Webb K. (2008). « How discretionary can we be with sweetened beverages for children? », *Journal of the American Dietetic Association*, 108(9), 1440-1444.

<sup>vi</sup> <http://www.youtube.com/user/santecanada#p/c/4/OWj--UmecWo>

<sup>vii</sup> <http://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/food-guide-aliment/choose-choix/beverage-boisson/index-fra.php>